

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité) et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président de la Thelloise, en tant qu'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 28 mars 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Thelloise aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté le 08 février 2024.

Le budget primitif a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion du courant (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'énergie, la maintenance des bâtiments, les versements aux communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à porter des projets d'équipements.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la Communauté de Communes d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement votée en équilibre (le montant des dépenses est égal au montant des recettes) regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Thelloise.

A) En dépenses :

Eu égard au contexte et à la conjoncture économique, un important travail a été mené afin de maintenir un niveau de services élevé tout en absorbant les hausses de certaines dépenses (énergies, carburant, matières premières).

Ces dépenses sont, pour une majeure partie, obligatoires et comprennent notamment :

- Les dépenses énergétiques (électricité, eau, gaz, carburant), l'entretien et la maintenance des bâtiments, les assurances, les achats de fournitures et de prestations de services : 6,9 M€
- Le remboursement de la dette (intérêts) : 308 000 €
- Les subventions et participations versées (autres organismes, associations et communes membres) : 5,775 M€
- Les reversements financiers aux communes membres : 6,8 M€
- Les salaires des agents : 3,2 M€

Les charges de personnel représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et intègrent les frais liés à la masse salariale, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution des agents. Le nombre d'agents sera porté à 55 en 2024.

Il convient de souligner que près de 39 % des recettes perçues sont reversées par la Thelloise aux communes, au SDIS ou font l'objet de prélèvements de l'Etat.

Au total, le montant des dépenses de fonctionnement inscrit au budget primitif 2024 est de 26 619 375 €, en hausse de 3,54% par rapport au Budget primitif 2023.

B) En recettes :

Une optimisation des recettes a été opérée par les services de la Thelloise afin de trouver un maximum de financement pour chaque projet.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux

- Revenus des impôts économiques et ménages (73%) : 19 455 377 €
- Dotations versées par l'Etat et diverses subventions : 3 408 000 €
- Revenus des prestations fournies à la population : 258 000 €

En recette, est reprise également une partie du résultat de l'exercice 2023, ce qui constitue l'autofinancement de la collectivité. Celui-ci est de 2,9 M€ en 2024.

Au total, les recettes de fonctionnement 2024 sont inscrites à hauteur de 26 619 375 €.

C) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	6 910 827	Excédent brut reporté	2 904 966
Dépenses de personnel	3 272 674	Recettes des services	258 000
Autres dépenses de gestion courante	12 618 374	Impôts et taxes	19 455 377
Dépenses financières	308 500	Dotations et Participations	3 408 032
Dépenses exceptionnelles	9 000	Autres recettes de gestion courante	91 000
Autres dépenses	-	Recettes exceptionnelles	-
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	
		Autres recettes	75 000
TOTAL Dépenses réelles	23 119 375	TOTAL Recettes réelles	26 192 375
Ecritures d'ordre entre sections	3 500 000	Ecritures d'ordre entre sections	427 000
TOTAL Dépenses	26 619 375	TOTAL Recettes	26 619 375

D) La fiscalité :

Comme l'an dernier, les taux des contributions directes pour 2024 restent identiques :

- *Concernant les ménages* :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,43 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 2 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 2,48 %

- *Concernant les entreprises* :
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,32 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève au total à 5 085 000 €. Le produit évolue uniquement du fait de l'actualisation des bases fiscales déterminée par la loi de finances (+3,81%).

Il convient de souligner que la Fraction de TVA nationale qui vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçue par la Thelloise s'élève à 6,8M€ (représentant 26,5% des recettes de fonctionnement).

La part de la fraction TVA versée en compensation de la perte de CVAE est prévue à hauteur de 2 047 000 €.

Le montant de fraction inscrit correspond à la compensation de base, sans prendre en considération sa part dynamique.

d) Les dotations de l'Etat.

Compte tenu des éléments en possession au sein des services de la Thelloise, au moment du vote du budget, les dotations attendues de l'Etat sont inscrites, par prudence, à hauteur de 2 150 000 €, restants ainsi stables par rapport à l'exercice 2023.

II. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Thelloise à moyen ou long terme.

Cette section concerne le patrimoine de la collectivité et fait l'objet d'acquisitions, de réalisations, d'études et de travaux.

Le budget d'investissement de la Thelloise regroupe ainsi :

- en dépenses : les acquisitions de mobilier, de matériels divers et informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, la réalisation d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Le remboursement du capital de la dette est aussi prévu dans cette section.

- en recettes : l'autofinancement, soit une partie du résultat de n-1 de la section de fonctionnement,

les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions versées par l'Etat, la Région ou le Département),
La section d'investissement est agrégée suite à l'actualisation du plan pluri annuel d'investissement.

A) Vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Solde d'invest. Reporté	-	Excedent brut reporté	3 043 187
Remboursement d'emprunts	1 002 000	Virement de la section de fonctionner	1 800 000
Travaux sur batiments	4 943 403	Autofinancement	1 800 000
Travaux de voirie	1 908 095	FCTVA	300 000
Subventions d'équipements versées	2 670 779	Subventions d'équipements	948 768
Autres dépenses	674 380	Cessions d'immobilisations	-
Dépenses d'acquisitions de matériel	399 040	Emprunt	1 961 080
Dépenses liées à des études	277 616	Subventions d'équipements perçues	140 000
Opérations sous mandats	580 607	Opérations sous mandats	641 886
		Opérations internes	548 000
<u>TOTAL Dépenses réelles</u>	<u>12 455 921</u>	<u>TOTAL Recettes réelles</u>	<u>11 182 921</u>
Ecritures d'ordre entre sections	427 000	Ecritures d'ordre entre sections	1 700 000
<u>TOTAL Dépenses</u>	<u>12 882 921</u>	<u>TOTAL Recettes</u>	<u>12 882 921</u>

B) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La suite des travaux de rénovation et d'extension du siège de la Communauté de Communes démarrés en octobre 2023 (4M€)
- Réalisation de la sente piétonne Ste-Geneviève-Laboissière dont la Thelloise porte le projet pour la CC Sablons et les communes 700 000 €
- Rénovation de voiries intercommunales : 700 000 €
- Divers travaux sur les gymnases de Noailles et Ste-Geneviève : 28 000 €
- Contribution d'investissement versée à Recrea dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la piscine Aquathelle : 1,4 M€
- Divers travaux à l'aire d'accueil des gens du voyage : 106 000 €
- Fonds de développement communautaires versés aux communes : 500 000 € (avec restes à réaliser).

C) Les recettes :

Dans l'attente des notifications de subventions, un besoin de financement a été inscrit à hauteur de 1 961 000 €. Dès que les subventions seront attribuées, ce besoin sera ajusté à la baisse.

Des subventions ont été sollicitées (3 dossiers déposés) auprès du Département.

III. Les données synthétiques du budget

(des graphiques, tableaux ou autres peuvent ici compléter utilement l'information du lecteur)

A) Les grands équilibres :

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	23 119 375	12 455 921	35 575 296
Ecritures d'ordre	3 500 000	427 000	3 927 000
Total	26 619 375	12 882 921	39 502 296
RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	26 192 375	9 382 921	35 575 296
Ecritures d'ordre	427 000	3 500 000	3 927 000
Total	26 619 375	12 882 921	39 502 296

B) Principaux ratios :

Ratios d'épargne :

<i>Population INSEE :</i>	61 553	61 725	62 315	62 466
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne de gestion (hors rembt des intérêts)	2 669 698	2 632 782	3 311 189	4 191 798
Par habitant :	43	43	53	67
<i>Frais financiers (intérêts)</i>	316 927	356 783	261 158	223 093
Epargne Brute (avec rembt des intérêts) = CAF Brute	2 352 771	2 276 000	3 050 031	3 968 705
Par habitant :	38	37	49	64
<i>Remboursement capital de la dette</i>	867 713	889 765	967 157	901 010
Epargne Nette (avec rembt du capital) = CAF Nette	1 485 058	1 386 235	2 082 874	3 067 695
Par habitant :	24	22	33	49

	Ratios	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyennes nationales de la strate
1.	Dépenses réelles de fonctionnement / population (hors travaux en régie)	319 €	337 €	340 €	345 €	349 €
2.	Produit des impositions directes / population	244 €	310 €	247 €	206 €	201 €
3.	Recettes réelles de fonctionnement / population	360 €	376 €	429 €	445 €	420 €
4.	Dépenses d'équipement brut / population (dont travaux en régie)	5 €	31 €	24 €	108 €	89 €
5.	Encours de la dette / population	201 €	212 €	191 €	176 €	208 €
6.	DGF / population	36 €	37 €	37 €	38 €	49 €
7.	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	11,30%	11,50%	12,50%	13,3%	41,4%
8.	Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal (4)					
9.	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.(2)	92,30%	93,30%	82,80%	80,8%	87,9%
10.	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	1,30%	8,30%	5,60%	24,2%	21,1%
11.	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	56,00%	56,00%	44,00%	40%	49,6%

C) Etat de la dette :

	<u>CA 2023</u>	<u>Estimation 2024</u>
Encours Dette	10 979 838	10 212 532
Frais financiers nouveaux		1 000 000
Epargne brute = Recettes réelles - Dépenses réelles fonctionnement	3 968 704	1 800 000
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	2,77	6,23
<u>Encours au 01/01</u>		
Annuité de la dette	1 130 392	1 078 186
Intérêts	230 732	258 881
Amortissements	899 660	819 305
Taux moyen de la dette (intérêts / Encours)	2,10%	2,53%
<u>Encours de la dette par habitant :</u>		
Population INSEE	62 466	62 528
Encours/population INSEE	176	163
Moyenne de la strate	264	264
Annuité de la dette par habitant :	18	17
<u>Ratio de surendettement (poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, se mesure en %, si > 100 %, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement)</u>		
Encours total dette/Recettes réelles de fonctionnement	47,74%	44,40%
Moyenne de la strate	53,10%	53,10%

III. Les Budgets annexes :

A) Transport à la Demande :

Ce budget annexe comprend la prestation du transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la Thelloise et la gestion des lignes régulières d'Ercuis-Persan et de Chambly (interurbain). Des crédits sont inscrits pour mener des réflexions sur d'éventuelles évolutions du service.

Le versement mobilité est la principale recette qui finance ce service (1M €).

BUDGET ANNEXE TAD			
TABLEAU RECAPITULATIF DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES			
DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	1 834 394		1 834 394
Ecritures d'ordre	0		0
Total	1 834 394	0	1 834 394
RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	1 834 394		1 834 394
Ecritures d'ordre	0		0
Total	1 834 394	0	1 834 394

B) Assainissement :

Suite à la fusion des budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif, le budget 2024 reprend les deux services tout en gardant une gestion distincte permise par une comptabilité analytique.

La section de fonctionnement prévoit notamment tous les diagnostics et études ainsi que la mise en place de traitement contre la corrosion des ouvrages et réseaux.

En recette, le budget est agrémenté par les redevances et participations.

En investissement, le budget 2024 de l'assainissement collectif prévoit notamment :

- Des études pour la réhabilitation de réseaux (Berthecourt, St Felix)
- Des études diagnostiques (Angy, Balagny, Cauvigny, Noailles)
- La mise en conformité des stations d'épuration de St Félix et St Sulpice
- Les travaux de réhabilitation de réseaux (Rue Becquerel à Chambly)
- Les travaux de réhabilitation de postes de refoulement
- Les travaux de réhabilitation à Cauvigny
- Les travaux de réhabilitation suite aux études diagnostiques (Chambly)

Ces projets sont financés par des subventions sollicitées particulièrement auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et par l'autofinancement.

DEPENSES ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	2 030 400	11 207 295	13 237 695
Ecritures d'ordre entre section	8 562 376	915 000	9 477 376
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section		300 000	300 000
Total	10 592 776	12 422 295	23 015 070
RECETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	9 677 776	3 559 919	13 237 695
Ecritures d'ordre entre section	915 000	8 562 376	9 477 376
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section		300 000	300 000
Total	10 592 776	12 422 295	23 015 070

Assainissement non-collectif (SPANC) :

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- Contrôler la conformité des installations d'assainissement non collectif

Ce service public est financé par une redevance.

DEPENSES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	26 834	54 117	80 951
Ecritures d'ordre entre section	49 166		49 166
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section		0	0
Total	76 000	54 117	130 117
RECETTES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	76 000	4 951	80 951
Ecritures d'ordre entre section	0	49 166	49 166
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section			0
Total	76 000	54 117	130 117

C) GEMAPI :

Ce budget correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

La CC Thelloise a délégué cette compétence à trois syndicats du Thérain, de l'Esches et de la Thève.

Les dépenses de fonctionnement intègrent les contributions aux syndicats désignés ci-dessus (187 000 €).

La somme de 115 000 € a été inscrite afin de mener les projets « classes d'eau » qui s'adressent aux élus et au milieu scolaire.

Ce budget est financé par le produit de la Taxe GEMAPI, fixée en 2024 à 150 000 euros comme les années antérieures.

BUDGET ANNEXE GEMAPI			
TABLEAU RECAPITULATIF DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES			
DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	396 658	16 068	412 726
Ecritures d'ordre	3 200	0	3 200
Total	399 858	16 068	415 926
RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	399 858	12 868	412 726
Ecritures d'ordre	0	3 200	3 200
Total	399 858	16 068	415 926

D) Budgets annexes de zone d'activité :

3 budgets existent pour l'aménagement de zones d'activités :

- Noailles
- Neuilly-en-Thelle
- Zone Y – Neuilly-en-Thelle

Ces budgets permettent l'aménagement des terrains (viabilisations, réseaux, voirie) pour ensuite revendre les parcelles auprès d'entreprises.

Le budget Zone Y, créé en 2022, prévoit les études qui seront réalisées avant le lancement de l'aménagement.

En 2023, le budget ZA Novillers a été dissout, étant donné que tous les terrains ont été vendus et que l'emprunt contracté a été remboursé. Les résultats 2023 de ce budget sont donc intégrés au budget principal cette année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240328-280324-DC-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Affichage : 02/04/2024